

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 28 AVRIL 2017**

CM2017/04/28/07 : CREATION DE TAUX DE VACATION

DATE DE LA CONVOCATION : 20 AVRIL 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

ETAIENT PRESENTS : Manuel AESCHLIMANN, Marie-Hélène AMIABLE, Eric AZIERE, Marinette BACHE, Denis BADRE, Catherine BARATTI-ELBAZ, Jean-Pierre BARNAUD, Christiane BARODY-WEISS, Jacques BAUDRIER, Pascal BEAUDET, Patrick BEAUDOUIN, Zacharia BEN AMAR, Jacques-Alain BENISTI, Eric BERDOATI, Jean-Didier BERGER, Sylvain BERRIOS, Jean-Didier BERTHAULT, Jean-Paul BOLUFER, Nicolas BONNET-OULALDJ, Alain-Bernard BOULANGER, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Michel BOURGAIN, Philippe BOUYSSOU, Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Colombe BROSSSEL, Patrice CALMEJANE, Vincent CAPO-CANELLAS, Luc CARVOUNAS, Eric CESARI, Jacques CHAUSSAT, Hervé CHEVREAU, Yves CONTASSOT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Philippe DALLIER, Stéphanie DAUMIN, Thierry DEBARRY, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Richard DELL'AGNOLA, Tony DI MARTINO, Patrick DOUET, Didier DOUSSET, Julien DUMAINE, Christian DUPUY, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Léa FILOCHE, Michel FOURCADE, Jean-Christophe FROMANTIN, Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER, Jean-Michel GENESTIER, Hervé GICQUEL, Christophe GIRARD, Emmanuel GREGOIRE, Didier GUILLAUME, Daniel GUIRAUD, Eric HELARD, Michel HERBILLON, Anne HIDALGO, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Ivan ITZKOVITCH, Patrick JARRY, Halima JEMNI, Bruno JULLIARD, Philippe JUVIN, Marie KENNEDY, Jean-Claude KENNEDY, Bertrand KERN, Olivier KLEIN, Philippe LAURENT, Christine LAVARDE-BOEDA, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE, Marie-Christine LEMARDELEY, Xavier LEMOINE, Michel LEPRETRE, Marie-Pierre LIMOGE, Séverine MAROUN, Hervé MARSEILLE, Jacques JP MARTIN, Valérie MAYER-BLIMONT, Eric MELHORN, Jean-Louis MISSIKA, Joëlle MOREL, Georges MOTHRON, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric NICOLAS, Jean-Marc NICOLLE, Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Didier PAILLARD, Philippe PEMEZEC, Mao PENINO, Carine PETIT, Gilles POUX, Danièle PREMEL, Raphaëlle PRIMET, Yves REVILLON, Laurent RIVOIRE, André SANTINI, Gilles SAVRY, Eric SCHLEGEL, Jean-Yves SENANT, Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHENE, Michel TEULET, Sylvine THOMASSIN, Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, François VAUGLIN, Dominique VERSINI, Alexandre VESPERINI, Jean-François VOGUET

ETAIENT REPRESENTES : Dominique ADENOT (représenté par Marie KENNEDY), Sylvie ALTMAN (représentée par Stéphanie DAUMIN), François ASENSI (représenté par Philippe BOUYSSOU), Pierre-Christophe BAGUET (représenté par Christine LAVARDE-BOEDA), Julien BARGETON (représenté par Jean-Louis MISSIKA), Françoise BAUD (représentée par Didier GUILLAUME), Jacqueline BELHOMME (représentée par Marie-Hélène AMIABLE), David BELLARD (représenté par Yves CONTASSOT), Patrice BESSAC (représenté par Patrick DOUET), Jean-Jacques BRIDEY (représenté par Jean-Yves LE BOUILLONNEC), Jean-Bernard BROS (représenté par Marinette BACHE), Christian CAMBON (représenté par Hervé GICQUEL), Gilles CARREZ (représenté par Patrick OLLIER), Laurent CATHALA (représenté par Sylvie SIMON-DECK), Régis CHARBONNIER (représenté par Luc CARVOUNAS), Raymond CHARRESON (représenté par Anne TACHENE), Marie-Carole CIUNTU (représentée par Jean-Paul FAURE-SOULET), Gérard COSME (représenté par Daniel GUIRAUD), Patrick DONATH (représenté par Bernard GAUDUCHEAU), Olivier DOSNE (représenté par Michel HERBILLON), Carole DRAI (représentée par Sylvain BERRIOS), Corentin DUPREY (représenté par Tony DI MARTINO), Yvan FEMEL (représenté par Jacques JP MARTIN), Vincent FRANCHI (représenté par Eric CESARI), Jean-Jacques GIANNESINI (représenté par Daniel-Georges COURTOIS), Nicole GOUETA (représentée par Jean-Paul BOLUFER), Eric GRILLON (représenté par Richard DELL'AGNOLA), Christine JANODET (représentée par Galla BRIDIER), Carinne JUSTE (représentée par Patrice LECLERC), Jean-Christophe LAGARDE (représenté par Vincent CAPO-CANELLAS), Franck LE BOHELLEC (représenté par Alexandre VESPERINI), Jacques MAHEAS (représenté par Olivier KLEIN), Brigitte MARSIGNY (représentée par Georges SIFFREDI), Claire MAYOLY-FLORENTIN (représentée par Marie-Pierre LIMOGES), Jean-Loup METTON (représenté par Philippe LAURENT), Virginie MICHEL-PAULSEN (représentée par Christiane BARODY-WEISS), Gauthier MOUGIN (représenté par Jean-Didier BERTHAULT), Jean-Charles NEGRE (représenté par Jean-Claude KENNEDY), Robin REDA (représenté par Philippe PEMEZEC), Jean-Pierre SCHOSTECK (représenté par Françoise LECOUFFLE), Azzédine TAÏBI (représenté par Gilles POUX), Ludovic TORO (représenté par Ivan ITZKOVITCH), Corinne VALLS (représentée par Sylvine THOMASSIN), Sophie VALLY (représentée par Pascal BEAUDET), Laurent VASTEL (représenté par Hervé MARSEILLE), Alain VEDERE (représenté par Eric MELHORN), Pauline VERON (représentée par François VAUGLIN), et Jean-Marie VILAIN (représenté par François LE CLEC'H).

ETAIENT ABSENTS : Dominique BAILLY, Patrick BALKANY, Julie BOILLOT, Geoffroy BOULARD, Patrick BRAOUEZEC, Ian BROSSAT, Frédérique CALANDRA, Jean-Baptiste DE FROMENT, Grégoire DE LA RONCIERE, Stéphane DE PAOLI, Marielle DE SARNEZ, William DELANNOY, Christian DEMUYNCK, Rémi FERAUD, Afaf GABELOTAUD, Stéphane GATIGNON, Sylvie GERINTE, Claude GOASGUEN, Philippe GOUJON, Jean-Jacques GUILLET, François HAAB, Sakina HAMID, Marie-Laure HAREL, Vincent JEANBRUN, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Laurent LAFON, Jean-François LAMOUR, Pierre-Yves MARTIN, Fadila MEHAL, Thierry MEIGNEN, Rémi MUZEAU, Anne-Constance ONGHENA, Marie-Christine SEGUI, Jean-Pierre SPILBAUER, Georges URLACHER et Martine VALLETON.

La Métropole du Grand Paris, afin de pouvoir assurer ses missions, peut être ponctuellement amenée à recourir à des intervenants occasionnels dans différents domaines.

La rémunération de ces intervenants s'effectue à la vacation. Les vacataires sont recrutés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution des actes déterminés. Le recrutement ne correspond pas à un besoin permanent et la rémunération est attachée à l'acte.

Il peut s'agir d'architectes sollicités dans le cadre du jury Inventons la Métropole du Grand Paris, ou encore de conférenciers, de formateurs occasionnels, ...

La collectivité détermine librement les différents taux de vacation. Concernant les architectes-conseils et paysagistes-conseils, il est proposé de se référer à l'arrêté interministériel du 4 mai 2000 soit actuellement un taux journalier de 430,74 € (ou 215, 37 € à la demi-journée), révisable selon l'augmentation de la valeur du point.

En ce qui concerne les conférenciers et formateurs occasionnels, trois taux sont proposés selon les niveaux de qualification et d'expertise attendus, du type de formation, du public, du travail requis en amont et en aval de la conférence ou formation :

Niveau 1 (taux de base) : 45 € brut/heure

Niveau 2 (taux intermédiaire) : 65 € brut/heure

Niveau 3 (taux exceptionnel) : 95 € brut/heure

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-11 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1° ;

Vu l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et l'article 59 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2000 fixant le montant et les modalités d'attribution des indemnités susceptibles d'être allouées aux architectes-conseils et paysagistes-conseils des ministères de l'équipement, des transports et du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, de la culture et de la communication et modifiant le code de l'urbanisme ;

Considérant la nécessité de pouvoir recruter des personnels vacataires pour une tâche précise, ponctuelle, limitée à l'exécution des actes déterminés, et de prévoir une rémunération attachée à l'acte ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de la création des taux de vacations suivants :

- Architectes-conseils et paysagistes-conseils : 1/100^{ème} du traitement brut annuel correspondant à l'indice brut 944 ; taux forfaitaire à la journée et à la demi-journée ;
- Conférenciers et formateurs occasionnels, selon les niveaux de qualification et d'expertise attendus, du type de formation, du public, du travail requis en amont et en aval de la conférence ou formation :
 - Niveau 1 (taux de base) : 45 € brut/heure
 - Niveau 2 (taux intermédiaire) : 65 € brut/heure
 - Niveau 3 (taux exceptionnel) : 95 € brut/heure

PRECISE que le taux applicable aux architectes-conseils et paysagistes-conseils sera réévalué automatiquement à chaque augmentation de la valeur du point sans qu'il soit besoin d'une nouvelle délibération.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget 2017 de la Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président de la Métropole du Grand Paris


Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Député-Maire de Rueil-Malmaison